

Synthèse des statuts et formations

La réforme statutaire des emplois des bibliothèques dans les fonctions publiques d'Etat et territoriale, qui s'est manifestée par une série de décrets parus au Journal officiel entre septembre 1991 et septembre 1992, a profondément bouleversé les conditions de recrutement, mais aussi le système de formation professionnelle.

L'ABF a désapprouvé cette réforme qui se caractérise par une complexité excessive, et fait peser de sérieuses menaces sur la qualité et la cohérence de la formation professionnelle. Mais on attend d'elle également qu'elle informe : c'est l'objectif de cette rubrique volontairement limitée aux emplois de fonctionnaire de l'Etat et des collectivités territoriales relatifs aux bibliothèques et à la documentation.